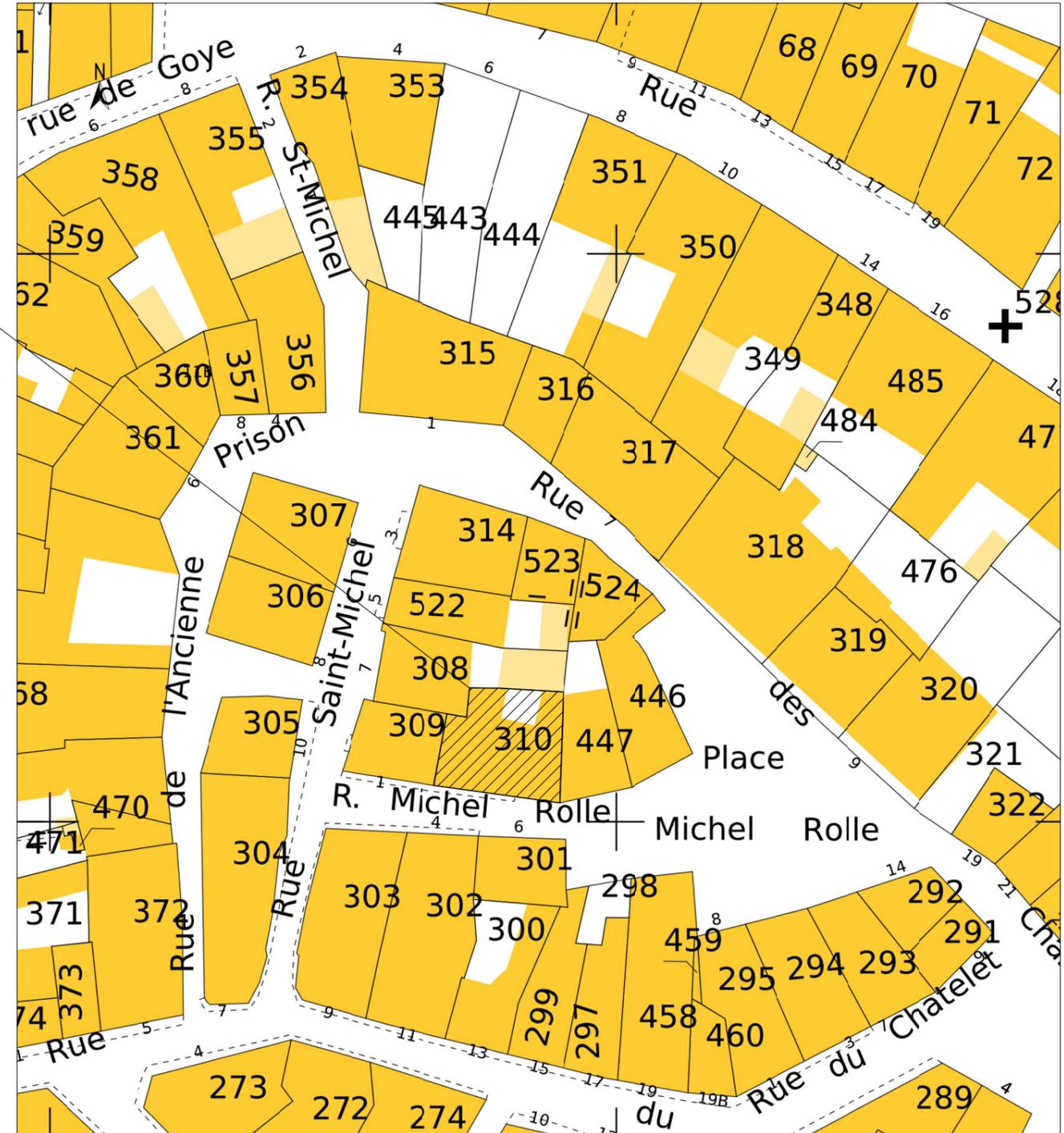
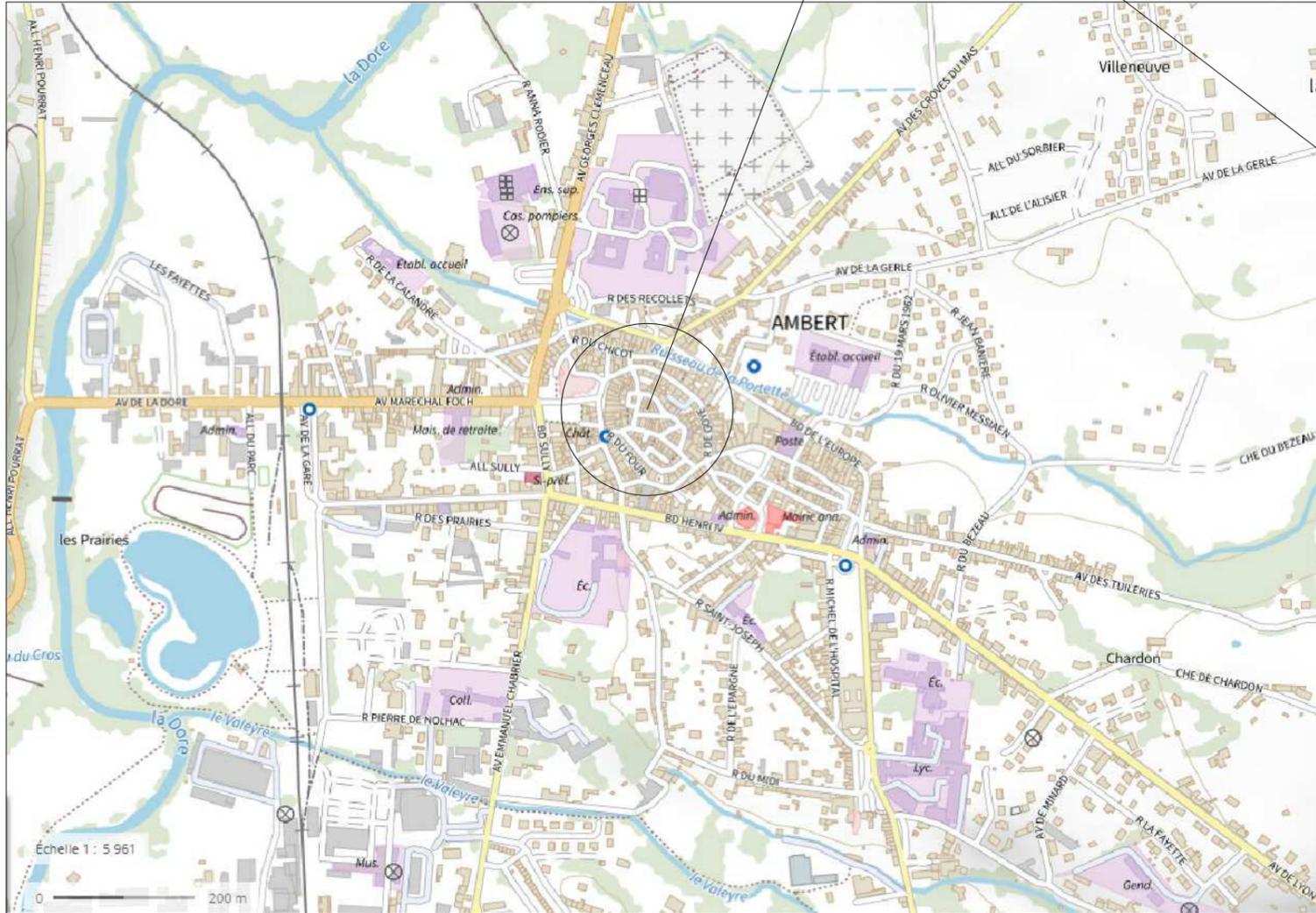
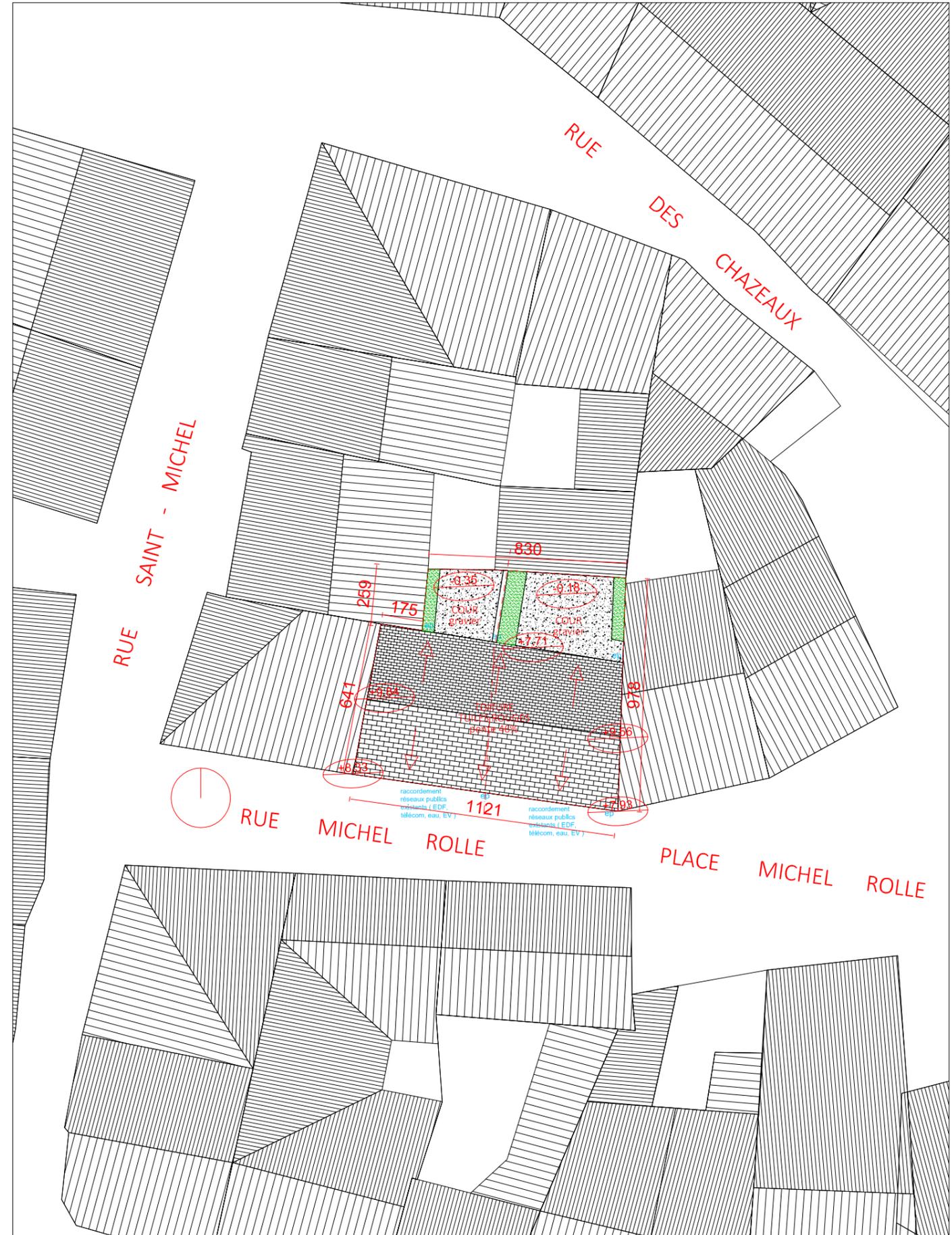
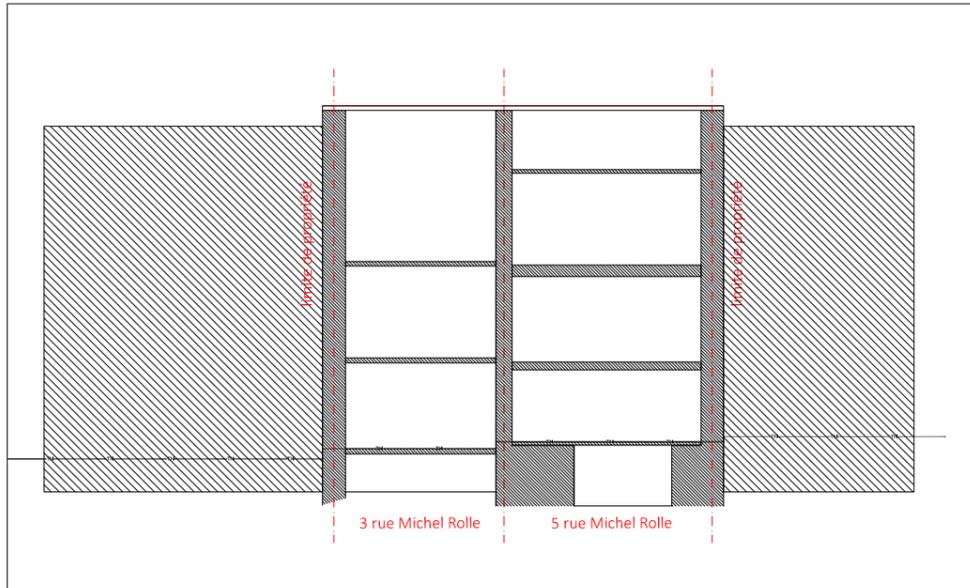


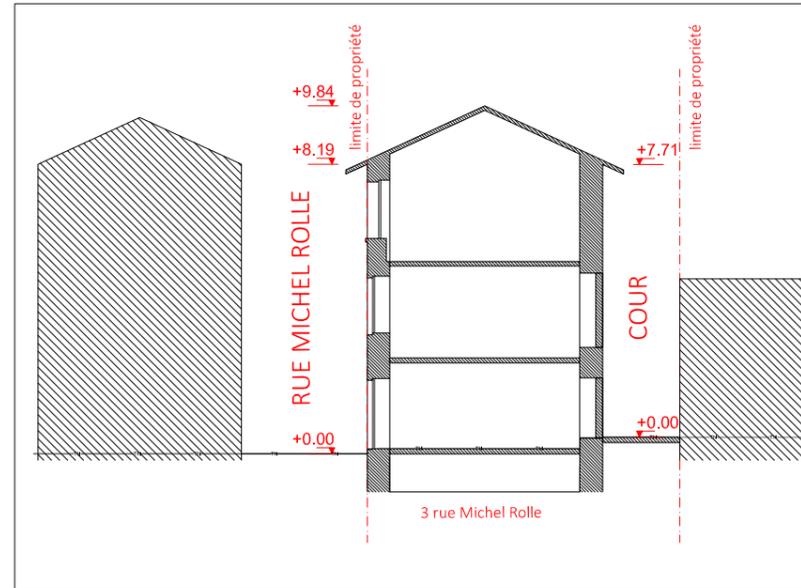
Parcelle 310
3/5 rue Michel Rolle,
AMBERT 63600



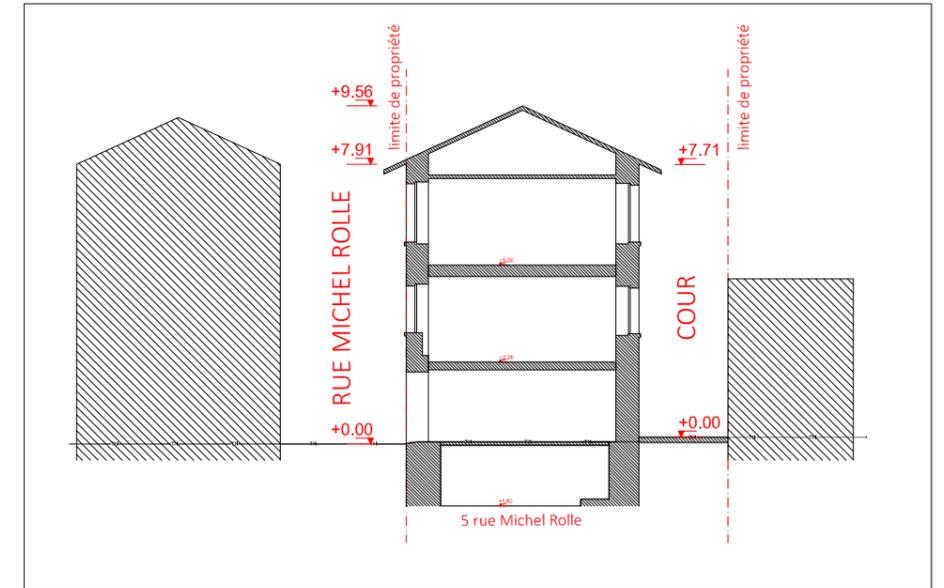




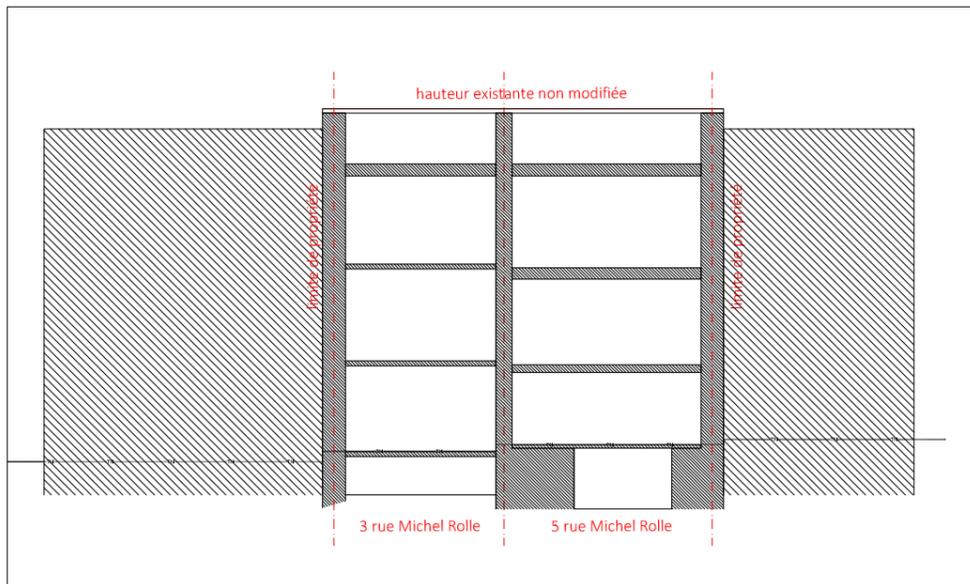
EXISTANT coupe longitudinale



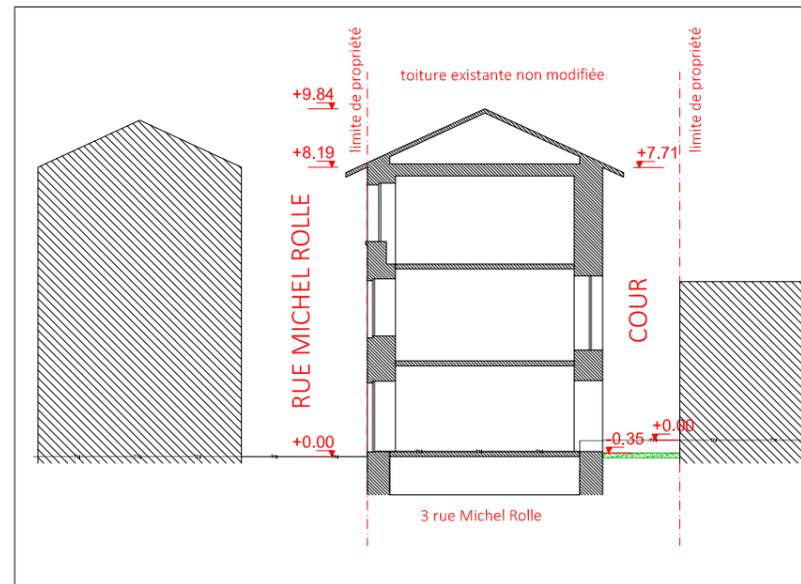
EXISTANT coupe transversale / 3 rue Michel Rolle



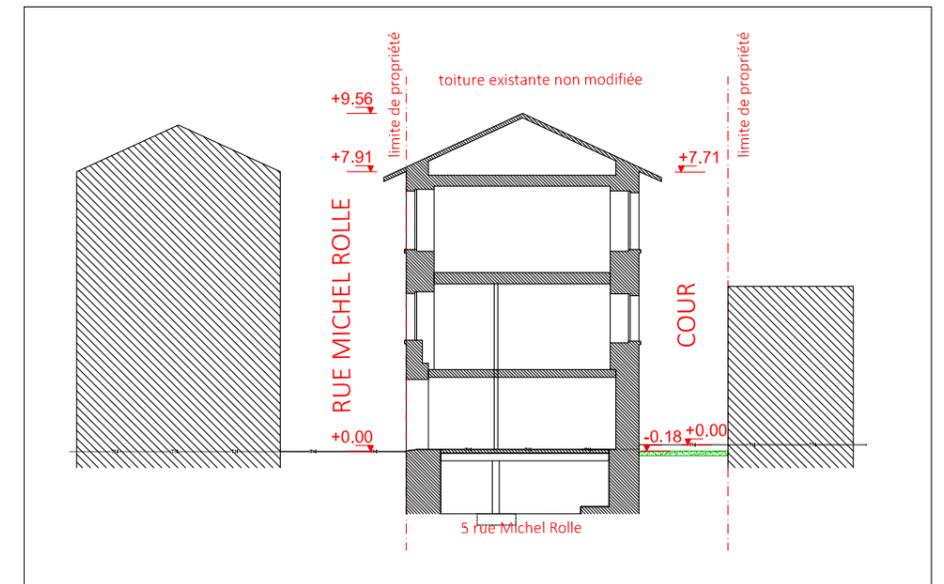
EXISTANT coupe transversale / 5 rue Michel Rolle



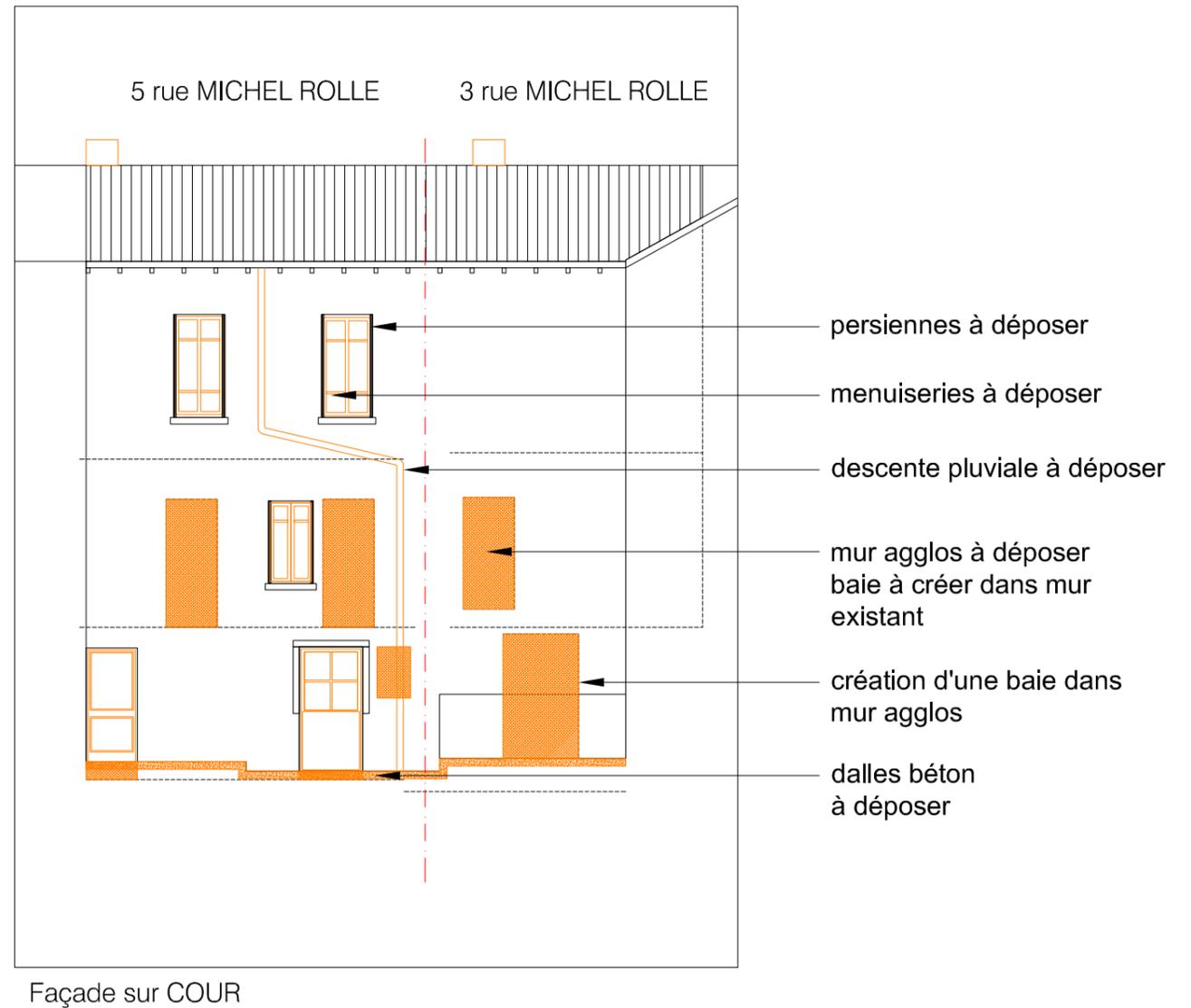
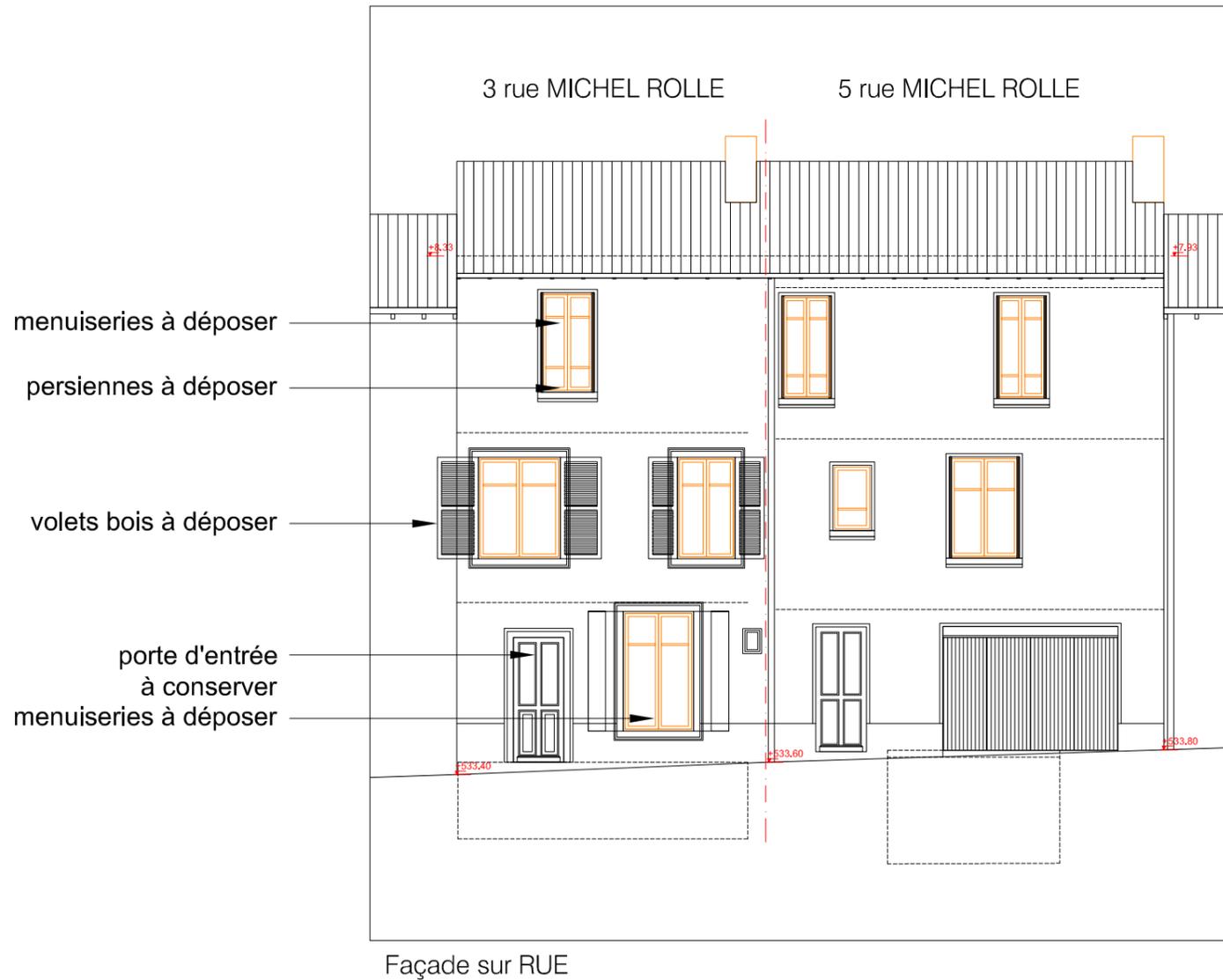
PROJET coupe longitudinale



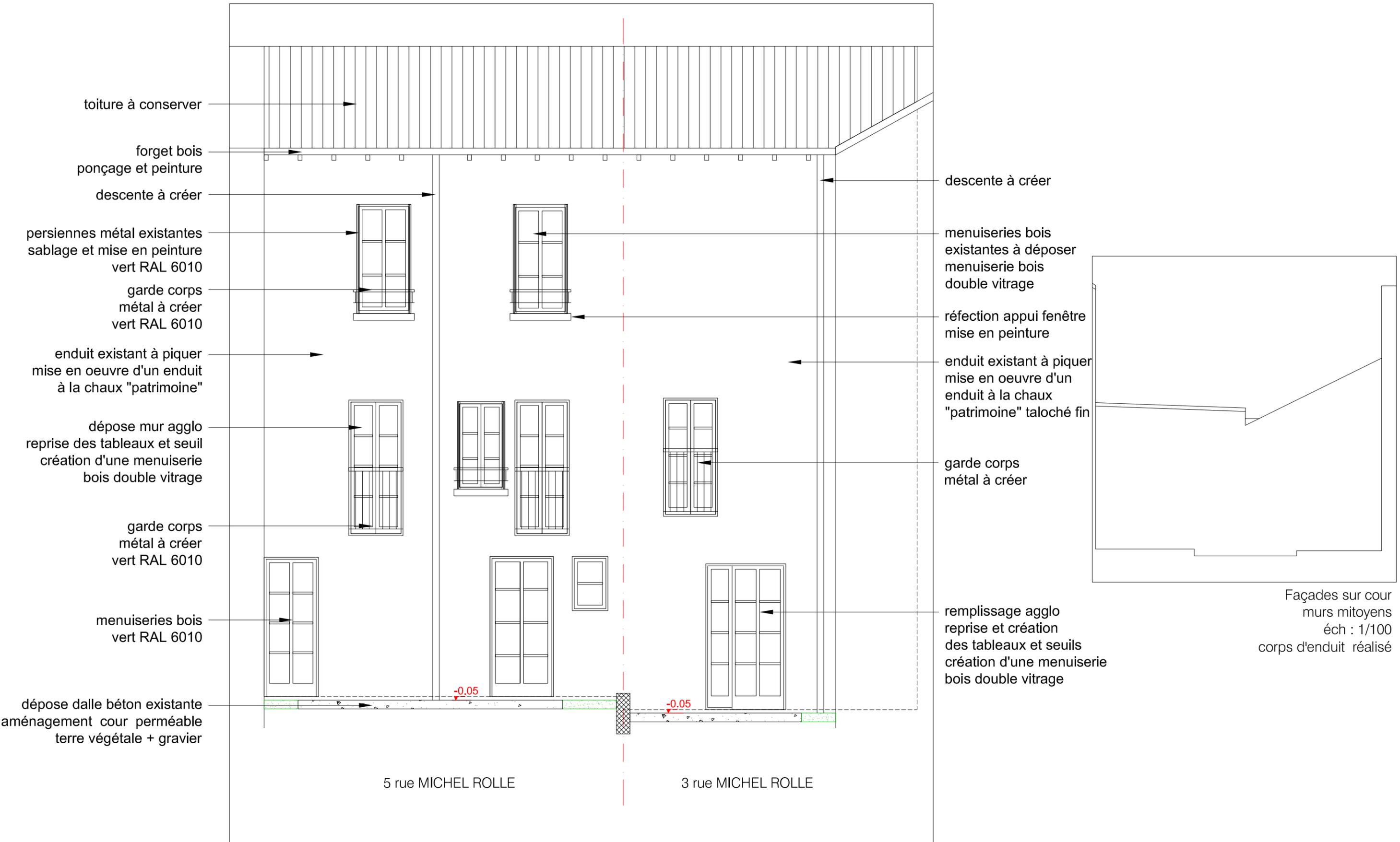
PROJET coupe transversale / 3 rue Michel Rolle



PROJET coupe transversale / 5 rue Michel Rolle











Vue lointaine



Vue proche

NOTICE DESCRIPTIVE :

Parcelle cadastrée 310, section AM, zone UAa
 Surface de la parcelle : 93.80 m²
 Surface de plancher existante : 128.00 m²
 Surface de plancher projet : 140.00 m²

L'objet de ce permis de construire porte sur la rénovation de deux maisons de ville appartenant à la commune de Ambert, sans changement de destination. La parcelle 310 se situe en zone UAa au sein du centre historique de Ambert et la pente du terrain est nulle.

ARCHITECTURE :

Après diagnostic il apparaît que la construction est globalement saine et que presque l'intégralité de la structure peut être conservée. Il s'agit de 2 maisons de ville mitoyennes sur 3 niveaux, alignées sur rue, avec une petite cour arrière. De manière générale ce projet de rénovation se fera suivant les prescriptions du règlement de la ZPPAUP.

La toiture et la couverture de tuiles seront conservées et ne connaîtront pas de modification à l'exception de la suppression d'une fenêtre de toit et la dépose des cheminées. La façade sur rue sera entièrement rénovée sans modification alors que la façade sur cour sera restituée dans son état d'origine. En effet de nombreux percements existants sont murés, il s'agira donc de les ouvrir afin d'adapter le logement au standard actuel.

Les enduits ciments existants seront piqués et les menuiseries bois existantes déposées. Les façades seront enduites avec un mortier de chaux teinte naturelle d'une épaisseur inférieure à 25mm, non taloché. Les façades d'encadrements maçonnés autour des fenêtres seront restitués. Les pièces de bois apparentes en façade, encadrements de fenêtres (lindages bois auxquels une baguette moulurée sera apposée à la limite entre l'enduit et le cadre), volets en bois, dépassées de toiture bois, ainsi que les persiennes métalliques, seront sablés et repeintes. Cette architecture traditionnelle sera agrémentée de menuiseries traditionnelles ouvrant "à la française" en 2 fois 3 carreaux sans imposte et seront peintes. Les divisions horizontales seront rapportées à l'extérieur, proportionnées avec les dimensions générales de la fenêtre.

La porte de garage métallique sera déposée et remplacée par une menuiserie type atelier en bois.

Les hauteurs de la construction au faîtage et à l'égoût ne seront pas modifiées.

L'emprise au sol de la construction ne sera pas modifiée.

ACCES :

Les accès aux 2 maisons de ville ne seront pas modifiés.

VEGETATION ET TRAITEMENT DES LIMITES :

Les dalles béton sur cour seront démolies afin de déterminer un niveau de sol inférieur au niveau de sol intérieur et de rendre la surface de cour plus perméable (gravier et terre végétale en bordure).

Les raccordements aux réseaux publics existants (eau, EU, EV, EDF, EP) seront conservés sur la rue Michel Rolle.

La superficie de la toiture ne sera pas modifiée et donc le régime d'eaux pluviales ne le sera pas non plus.

